



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2016-12

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-014 - 01DEL16 - Délégation générale de signature du Directeur général (1 page)	Page 3
IDF-2016-11-21-025 - 01DSF16 - Délégation de signature du Président en matière d'engagements de dépenses (4 pages)	Page 5
IDF-2016-11-21-015 - 02DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement du Secrétariat général (4 pages)	Page 10
IDF-2016-11-21-026 - 02DSF16 - Délégation du Trésorier dans le cadre des budgets notifiés (2 pages)	Page 15
IDF-2016-11-21-016 - 03DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement de la Direction Industrie et Commerce International (3 pages)	Page 18
IDF-2016-11-21-017 - 04DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement de la Direction de la Communication et des Affaires Institutionnelles (2 pages)	Page 22
IDF-2016-11-21-018 - 05DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement de la Direction Développement et Attractivité des Territoires (1 page)	Page 25
IDF-2016-11-21-019 - 06DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement de la Direction Marketing et Communication Produits (2 pages)	Page 27
IDF-2016-11-21-020 - 07DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers / Cité des Métiers de Seine-et-Marne (1 page)	Page 30
IDF-2016-11-21-021 - 08DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de l'UTEC (2 pages)	Page 32
IDF-2016-11-21-022 - 09DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement du Service de l'Aménagement du Territoire -22112016171507 (1 page)	Page 35
IDF-2016-11-21-023 - 10DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre des Marchés Publics (1 page)	Page 37
IDF-2016-11-21-024 - 11DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre de l'exécution du Marché de Formation (1 page)	Page 39

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-014

01DEL16 - Délégation générale de signature du Directeur
général

DECISION
DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président de la CCI Seine-et-Marne,

Vu les dispositions des articles R711-68 et R711-70 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

De donner délégation générale de signature à Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur général.

Sont exclus de cette délégation les actes emportant cession des immeubles de la CCI Seine-et-Marne

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-025

01DSF16 - Délégation de signature du Président en
matière d'engagements de dépenses



DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT de la CCI de Seine et Marne,

Vu les dispositions de l'article R711-68 et A 712-35 du code de commerce

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De déléguer sa signature en matière d'engagements de dépenses et d'actes dont découle une créance au profit de la CCI aux agents permanents ci-dessous.

En ce qui concerne les dépenses et les charges, le délégataire doit vérifier :

- la régularité de l'engagement de dépense ou de charge, notamment au regard du Code des marchés publics et du besoin légitime de la CCI, de l'émission d'un bon de commande s'il y a lieu,
- dans le cas où les crédits correspondants présentent un caractère limitatif, l'existence de crédits encore disponibles au budget, au titre du type de dépenses ou de charges considérées,
- la réalité du bien livré ou du service rendu à la CCI donnant lieu à la dépense ou à la charge (« bien livré » ou « service fait »),
- la qualité des pièces justificatives liées au mandat soumis à sa signature (contrôle factures ou autres documents tenant lieu de demande de paiement) et, notamment, l'exactitude du montant de la dépense ou de la charge,
- le bon ordonnancement de la dépense ou de la charge.

Les frais de déplacement font partie intégrante de la délégation de signature.

Sont exclus de la présente délégation :

- les opérations afférentes au personnel en CDI ou en CDD ou au personnel vacataire (engagement, rémunération, etc...) qui relèvent du Directeur Général,
- les engagements de dépenses et les charges dépassant le budget, qui relèvent de l'appréciation du Directeur Général,
- la notification d'un marché de 25.000 € HT ou plus qui relève du Président.

En ce qui concerne les recettes, le délégataire doit vérifier :

- la régularité de l'acte dont découle la créance au profit de la CCI,
- la réalité du bien livré ou du service rendu par la CCI donnant lieu à la recette ou au produit,
- la qualité des pièces justificatives liées au titre de perception soumis à sa signature et, notamment, l'exactitude du montant de la recette ou du produit,
- l'exhaustivité des facturations et des recettes

L'attention du délégataire est attirée sur la responsabilité civile et pénale attachée à la délégation.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Serris, le 21 novembre 2016.

Jean-Robert JACQUEMARD



Président

**DELEGATION DE SIGNATURE
DU PRESIDENT**

PRENOM NOM	Compétence	Limite HT par engagement
Dominique CHARNEAU	Tous services	Sans limite
Hélène CARBONNIER	Services Généraux et Immobiliers	30.000 €
Anne-Sophie DELECLUSE-FATIN	Service Ressources Humaines	10.000 €
Françoise D'HONDT	Direction de la Communication et des Affaires Institutionnelles	10.000 €
Elisabeth GERMI-RAMAGE	Direction Juridique	10.000 €
Corinne JULLIEN	Direction Développement et Attractivité des Territoires	10.000 €
Bertrand LENAIN	Direction Informatique	30.000 €
Emeline LONGUEVILLE	Direction Marketing et Communication Produits	10.000 €
Bertrand VINCENT	Direction Industrie et Commerce International	30.000 €

**DELEGATION DE SIGNATURE
DU PRESIDENT**

FORMATION

PRENOM NOM	Compétence	Limite HT par engagement
Fehd BENSAID	Direction UTEC	30.000 €
Patricia DORIGO	Direction Place des Métiers	10.000 €
Franck JACQUELIN	Denrées alimentaires	500 €
Noëlle BATTMANN	Denrées alimentaires	500 €

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-015

02DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
du fonctionnement du Secrétariat général

DECISION**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT
DU SECRETARIAT GENERAL****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

1°) SECRETARIAT GENERAL

Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire Général :

- Toute correspondance externe engageant la CCI, en cas d'empêchement ou d'absence du Directeur général
- Toute correspondance avec la Tutelle
- Dans le cadre de la gestion du patrimoine, toute demande d'autorisation administrative et déclaration prévues par le Code de l'urbanisme
- Tout envoi d'AAPC conformément à la décision du Président et à la procédure des marchés de la CCI Seine-et-Marne ainsi que les avis rectificatifs, les avis d'attribution
- Toute réception de plis, d'offres et d'échantillons
- Tout envoi de DCE aux entreprises qui en font la demande
- Toute communication de renseignements complémentaires relatifs à un marché en cours de consultation
- Tout acte d'exécution des marchés publics, ordre de service, PV de réception, application des pénalités
- Réception de toute notification judiciaire ou extrajudiciaire notamment par voie d'huissier
- Courriers aux assureurs et experts de la CCI portant notamment déclarations de biens à assurer ou à retirer,
- Toute déclaration de sinistres au titre de l'un quelconque des contrats d'assurance de la CCI
- Toute production de créances détenues par la CCI dans le cadre des procédures collectives
- Tous actes liés à l'exécution des contrats (gestion des absences justifiées ou non, application des dispositions statutaires ou réglementaires, congés, à la validation de paie pour virements de salaires),
- Toutes Déclarations fiscales et sociales, conventions de stagiaires d'école, instruction des prêts aux agents, relations avec les organismes sociaux extérieurs,
- Toutes déclarations auprès des administrations compétentes dans le cadre des accidents de travail

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France

2°) SERVICE MARCHÉS PUBLICS

Madame Isabelle DUROQUIER, Chargée de mission Marchés Publics :

- Tout envoi d'AAPC conformément à la décision du Président et à la procédure des marchés de la CCI Seine-et-Marne ainsi que les avis rectificatifs, les avis d'attribution
- Toute réception de plis, d'offres et d'échantillons
- Tout envoi de DCE aux entreprises qui en font la demande
- Toute communication de renseignements complémentaires relatifs à un marché en cours de consultation

Mademoiselle Jeannine WOLF, Assistante Marchés Publics :

- Tout envoi d'AAPC conformément à la décision du Président et à la procédure des marchés de la CCI Seine-et-Marne ainsi que les avis rectificatifs, les avis d'attribution
- Toute réception de plis, d'offres et d'échantillons
- Tout envoi de DCE aux entreprises qui en font la demande

3°) SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Madame Anne-Sophie DELECLUSE-FATIN, Responsable Ressources Humaines, dans le cadre de l'activité de son service :

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire,
- Actes liés à l'exécution des contrats (gestion des absences justifiées ou non, application des dispositions statutaires ou réglementaires, congés...),
- Déclarations fiscales et sociales, relations avec les organismes sociaux extérieurs,
- Déclarations auprès des administrations compétentes dans le cadre des accidents de travail,
- Les réponses négatives données aux candidats,
- Les courriers d'envoi d'annonces pour publication,
- Les attestations de présence à un recrutement,
- Les courriers aux écoles et universités dans le cadre de l'exécution des stages.

Madame Ghislaine LIORET, Responsable administration du personnel / paie :

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire,
- Actes liés à l'exécution des contrats (gestion des absences justifiées ou non, application des dispositions statutaires ou réglementaires, congés...),
- Déclarations fiscales et sociales, relations avec les organismes sociaux extérieurs,
- Déclarations auprès des administrations compétentes dans le cadre des accidents de travail.

Madame Valérie ROKITA, Chargée de développement Ressources Humaines :

- Les réponses négatives données aux candidats,
- Les courriers d'envoi d'annonces pour publication.

4°) DIRECTION JURIDIQUE

Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE, Directeur Juridique, dans le cadre de l'activité de sa Direction :

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégué,
- Correspondances aux avocats (avis sur mémoires, relances, transmissions de pièces) – hors domaine social,
- Réception de toute notification judiciaire ou extrajudiciaire notamment par voie d'huissier
- Courriers aux assureurs et experts de la CCI portant notamment déclarations de biens à assurer ou à retirer,
- Toute déclaration de sinistres au titre de l'un quelconque des contrats d'assurance de la CCI
- Les marchés publics et/ou bons de commande pour les besoins de sa direction dans la limite du montant de la délégation d'engagement de dépenses qui lui est accordée.

Madame Valérie LOZINA, Assistante spécialisée :

- Réception de toute notification judiciaire ou extrajudiciaire notamment par voie d'huissier,
- Courriers aux assureurs et experts de la CCI portant notamment déclarations de biens à assurer ou à retirer,
- Toute déclaration de sinistres au titre de l'un quelconque des contrats d'assurance de la CCI.

5°) SERVICES GENERAUX ET DE L'IMMOBILIER

Madame Hélène CARBONNIER, Responsable des services généraux et de l'immobilier, dans le cadre de l'activité de son service :

- Les bons de commande pour les besoins de son service dans la limite du montant de la délégation d'engagement de dépenses qui lui est accordée
- Tout acte d'exécution des marchés publics, ordre de service, PV de réception
- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision préalablement signée par le Président ou son délégué

6°) SERVICE COMPTABILITE

Madame Corinne OUVRIER, Responsable de la comptabilité, dans le cadre de l'activité de son service :

- Toute production de créances détenues par la CCI dans le cadre des procédures collectives

7°) SERVICE TAXE D'APPRENTISSAGE

Madame Dominique BAPTISTE, Responsable Taxe d'apprentissage, dans le cadre de l'activité de son service :

- Tout courrier ou pièce lié à la gestion de la taxe d'apprentissage (envoi de bordereaux, lettres-types pour les cabinets comptables et les écoles...)
- Toute pièce relative aux remises en banque des sommes reçues

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters and lines.

Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-026

02DSF16 - Délégation du Trésorier dans le cadre des
budgets notifiés

**DECISION RELATIVE AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE DU
TRESORIER DE LA CCI SEINE-ET-MARNE**

Le Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne,

Vu les dispositions de l'article R711-68 et A 712-36 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

décide :

Sur proposition du Directeur Général, les agents dont les noms suivent reçoivent délégation pour signer, dans le cadre des budgets notifiés et dans la limite de leurs attributions, certains actes relevant de la compétence du Trésorier de la CCI Seine-et-Marne


Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-après, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Trésorier en exercice.

Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016

Claude COTTIN



Trésorier

Copie :
Monsieur le Président

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France

Page 1/2

DéTré 1	Actes relatifs à l'ouverture ou clôture des comptes bancaires
DéTré 2	Actes relatifs à la gestion de la trésorerie (décision de placement, de dénouement de placement, de virement de trésorerie interne (interbancaire) et de rémunération de la trésorerie)
DéTré 3	Titres de paiement sur comptes bancaires (chèques, virements émis, autorisations de prélèvement à décaisser et téléchèques)
DéTré 4	Actes relatifs aux opérations d'encaissement (endossement des chèques et ordre de prélèvement à encaisser)
DéTré 5	Déclarations fiscales
DéTré 6	Lettres de désistement, attestations de paiement (fournisseurs, clients)
DéTré 7	Déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives
DéTré 8	Décisions relatives au plan de continuation dans le cadre des procédures collectives (échéanciers, remises, ...), requêtes en relevé de forclusion, décisions à la Banque de France (dossier de surendettement)
DéTré 9	Relances des débiteurs pour impayés (relance n° 1,2 ou 3), notification des décisions relatives aux échéanciers demandés
DéTré 10	Relances des débiteurs pour impayés (relance n° 1 ou 2), notification des décisions relatives aux échéanciers demandés
DéTré 11	Mandats d'ordonnancement et bordereaux ou ordres de recettes

Nom - Prénom	Fonction	Acte	Champ d'application	En cas d'empêchement ou d'absence
RELECOM Catherine	Trésorière-Adjointe	DéTré 1 à 11	CCI SM	Si Trésorier absent
LUCAS Bruno	Secrétaire Général	DéTré 2, 6, 7 et 10	CCI SM	Si Trésorier-Adjoint absent
NOTEBAERT Sylvie	Comptable	DéTré 2	CCI SM	Si Secrétaire Général absent
OUVRIER Corinne	Responsable de la comptabilité	DéTré 6 et 7	CCI SM	Si Secrétaire Général absent

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-016

03DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
du fonctionnement de la Direction Industrie et Commerce
International

DECISION**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT
DE LA DIRECTION INDUSTRIE ET COMMERCE INTERNATIONAL****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

Monsieur Bertrand VINCENT, Directeur Industrie et Commerce International

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire
- Les devis, propositions commerciales
- Les attestations de présence, attestations de stages
- Les relevés d'heures des intérimaires

Corinne DE OLIVEIRA, Chargée de projets

- Courriers de transmission de commandes ou de factures
- Relevés d'heures des intérimaires en l'absence du Directeur
- Bons de livraison en l'absence du destinataire

1°) Création, Reprise, Transmission d'Entreprises (C.R.T.E.) / Pépinières**Didier POIRIER, Responsable C.R.T.E. / Pépinières**

- Courrier divers de fonctionnement courant
- Attestation de stage 5 jours
- Devis et propositions commerciales inférieurs à 3 000 €

Charlotte PERREAU, Martine BOURDIER, Conseillères Création d'Entreprises

- Attestation de stage 5 jours en l'absence du responsable CRTE

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France

Didier POIRIER, Valérie DELAMOTTE, Charlotte PERREAU, Lionel BECQUART, Martine BOURDIER, Philippe ROSSIGNOL, Sony DE ALMEIDA

- Documents dans le cadre des procédures de diagnostic et suivi : NACRE
- Devis type « fiches prestations » (validés par l'AG et inférieurs à 3 000 euros)
- Courriers de transmission de commandes ou factures
- Courriers d'accompagnement et d'échange avec les entreprises et les partenaires de la CCI SM

2°) Pépinières (Fontainebleau et Champs-sur-Marne)

Philippe ROSSIGNOL, Responsable Pépinières

- Courriers d'accompagnement et d'échange avec les entreprises et les partenaires de la CCI SM

3°) Formalités internationales

Nadine SIMON, Antony DUPIRE, Agents de formalités internationales

- Tous documents du commerce international pour lesquels les lois, règlements et conventions internationales prévoient l'intervention des Chambres de Commerce et d'Industrie, notamment en ce qui concerne les certificats d'origine des marchandises destinées à l'exportation, les visas de factures, d'attestations diverses et législations.

4°) Promotion et développement international

Martine GAHOU, Mathilde PLANTIER, Viviane GUERIN, David CHANCA, Aude de LAMBERTYE

- Courriers de transmission de commandes ou de factures
- Envoi de documentations relatives aux prestations de la Direction Industrie / Commerce International
- Devis et propositions commerciales inférieurs à 3 000 €
- Courriers d'accompagnement et d'échange avec les entreprises et les partenaires de la CCI SM
- Bulletin d'inscription aux salons et missions à l'international dans le cadre des tarifs validés
- Courriers courants :
 - Transmission d'informations à des entreprises
 - Transmission d'offres commerciales des partenaires de la CCI SM à l'étranger
 - Documents courants à transmettre (par mail ou par courrier) à CCI France et autres organismes partenaires lorsqu'ils n'engagent pas la responsabilité de la CCI SM

5°) Centre de formalités des entreprises (CFE)

Site de Melun : Isabelle PELLETIER, Régine DUBATON, Saadia SEFOUNI, Nathalie CANDUS

Site de Serris : Martine WINIARSKI, Nathalie MOUGENOT, Géraldine STOFFEL, Nathalie BONNAT

Pour l'ensemble des dossiers de formalités des entreprises, ACCRE et cartes de commerçant ambulant :

- Récépissés de dépôt de dossier complet ou accusé de réception
- Récépissés de dépôt de dossier incomplet ou accusé de réception
- Récépissés de dépôt de dossier irrecevable ou accusé de réception
- Rejet de dossier
- Transmission du dossier
- Courrier de réponse à des demandes d'informations diverses

Pour les professionnels de l'immobilier, les courriers d'accompagnement des formalités : **Nathalie MOUGENOT, Géraldine STOFFEL, Nathalie BONNAT**

6°) Service Qualité Sécurité Environnement (QSE) / Développement durable

Céline MEUNIER, Responsable Service QSE / Développement durable

- Courriers divers de fonctionnement
- Devis type « fiches prestations » (validés par l'AG et inférieurs à 3 000 euros)
- Attestation de participation aux conférences, clubs, ateliers
- Rapports

Gaëlle RHODE, Emilie ROQUES, Frédéric LUDGER

- Envoi de documentations relatives aux prestations de la Direction
- Courriers d'accompagnement et d'échange avec les entreprises

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-017

04DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
du fonctionnement de la Direction de la Communication et
des Affaires Institutionnelles

DECISION**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT
DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

Madame Françoise D'HONDT, Directeur de la Communication et des Affaires Institutionnelles :

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire
- Les courriers adressés aux directeurs de départements des CCI Locales ou Régionales ou des administrations territoriales
- Les relevés d'heures des intérimaires
- Les devis, propositions commerciales

Mademoiselle Evelyne DULAC, Responsable Communication Institutionnelle

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire
- Les relevés d'heures des intérimaires
- Les courriers adressés aux Chefs de Services des CCI Locales ou Régionales ou des administrations territoriales
- Les envois de documentation

Madame Josiane GHEDIN, Coordinatrice du Pôle Fichier consulaire

- Les devis, propositions commerciales
- Les envois de documentation

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-018

05DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
du fonctionnement de la Direction Développement et
Attractivité des Territoires

DECISION**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT
DE LA DIRECTION DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

Madame Corinne JULLIEN, Directeur Développement et Attractivité des Territoires

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire
- Les relevés d'heures des intérimaires
- Les devis, propositions commerciales
- Les attestations de présence, attestations de stages

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-019

06DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
du fonctionnement de la Direction Marketing et
Communication Produits

DECISION

**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT
DE LA DIRECTION MARKETING ET COMMUNICATION PRODUITS**

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

Madame Emeline LONGUEVILLE, Directrice Marketing et Communication Produits

- Les courriers d'administration courante
- Les relevés d'heures des intérimaires,
- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste,
- Récépissé de dépôt de plis déposés dans le cadre d'une consultation ou d'une procédure de marchés publics,
- Les devis et propositions commerciales,
- Les attestations de stage

1°) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LONGUEVILLE, délégation de signature est attribuée à **Madame Michelle CHAPIN**, Chargée de mission Marketing et Communication Produits :

- Les relevés d'heures des intérimaires,
- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste,
- Récépissé de dépôt de plis déposés dans le cadre d'une consultation ou d'une procédure de marchés publics

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LONGUEVILLE, délégation de signature est attribuée à **Madame Valérie SOUVANNAVONG**, Responsable du Centre de Relation Clients (CRC) :

- Les courriers d'administration courante
- Les relevés d'heures des intérimaires,
- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste,
- Récépissé de dépôt de plis déposés dans le cadre d'une consultation ou d'une procédure de marchés publics,
- Les devis, propositions commerciales,
- Les attestations de stage

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France

3°) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame SOUVANNANONG, délégation de signature est attribuée à **Monsieur Guillaume BEHIN et Mesdames Fabienne BOURBON, Véra HARDOUX, Stéphanie KILIDJIAN, Carole MOLKA, Caroline RISSO et Marina TOMASSONI** :

- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste,
- Récépissé de dépôt de plis déposés dans le cadre d'une consultation ou d'une procédure de marchés publics.

4°) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame SOUVANNANONG, délégation de signature est attribuée à **Mesdames Eva CAMBOURNAC et Isabelle NICOLAS** :

- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace la délégation antérieurement consentie.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-020

07DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers
/ Cité des Métiers de Seine-et-Marne

DECISION

**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DE LA GESTION ET DU
FONCTIONNEMENT
DE LA PLACE DES METIERS / CITE DES METIERS DE SEINE-ET-MARNE**

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers, de donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

Madame Patricia DORIGO, Directeur Place des Métiers / Cité des Métiers de Seine-et-Marne

- les documents et pièces nécessaires à l'application des conventions conclues avec les partenaires de la Place des Métiers,
- les documents et pièces nécessaires à l'application des règles de fonctionnement de la Place des Métiers (Comité de programmation, Assemblée Générale des partenaires)
- les courriers d'administration courante et les courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégué,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de la place des métiers ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des actions prévues.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégué a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-021

08DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
de la gestion et du fonctionnement de l'UTEC

DECISION

**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DE LA GESTION ET DU
FONCTIONNEMENT DE L'UTEC**

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de l'UTEC, de donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

Monsieur Fehd BENSAID, Directeur de l'UTEC

- les conventions liées à la convention portant création du CFA conclue avec le Conseil Régional d'Ile de France (dispositif accès à l'apprentissage, mobilité internationale, développeurs de l'apprentissage...)
- la réponse aux appels d'offres relatifs à l'Emploi et la Formation,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de l'UTEC ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des actions prévues.
- les décisions prises en application du règlement intérieur de l'UTEC et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les documents et pièces nécessaires à l'application des conventions conclues avec le Conseil Régional d'Ile de France,
- les conventions de stage conclues dans le cadre de l'activité de l'UTEC.

1°) En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fehd BENSAID, délégation de signature est attribuée à **Monsieur Jean-Patrice MARCHI**, Responsable administratif :

- toutes attestations et conventions de formation continue ainsi que les documents et pièces nécessaires à l'application des dites conventions,
- les devis produits par l'UTEC FORMATION CONTINUE,
- les documents et pièces nécessaires à l'application des règles de fonctionnement de l'UTEC FORMATION CONTINUE,
- et plus généralement de signer les courriers d'administration courante et les courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire.

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fehd BENSAID, délégation de signature est attribuée dans la limite de leurs attributions à :

Madame Oriane CICERON, Chef du département administratif de l'UTEC, **Madame Catherine BARBE**, Chef du département pédagogique de l'UTEC, **Madame Laëtitia CHILLOUX**, Responsable Promotion et Relations Entreprises,

à effet de signer les pièces et documents de leurs départements respectifs relatifs aux décisions prises en application du règlement intérieur de l'UTEC et des règlements pédagogiques régissant les formations.

3°) En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fehd BENSAID, délégation de signature est attribuée dans la limite de leurs attributions à :

Madame Noelle BATTMANN (UTEC Hôtellerie Emerainville), **Madame Nasma GOUDJIL** (UTEC Commerce Emerainville), **Madame Ségolène ADAM** (UTEC Commerce Avon), **Madame Carine JOURDAIN** (UTEC Hôtellerie Avon), **Monsieur Frédéric BOURCIER** (UTEC Informatique Emerainville) et **Monsieur Philippe MIDOUX** (UTEC Meaux), Responsables pédagogiques des établissements de l'UTEC,

à effet de signer les pièces et documents relatifs aux décisions prises en application du règlement intérieur de leurs établissements respectifs et des règlements pédagogiques régissant les formations.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

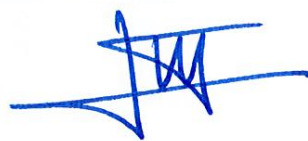
La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-022

09DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
du fonctionnement du Service de l'Aménagement du
Territoire -22112016171507

DECISION

**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT
DU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement du Service de l'Aménagement du Territoire, de donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

Monsieur Frédéric PETIT, Responsable du Service Aménagement du Territoire

- les courriers d'administration courante et les courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire,
- les relevés d'heures des intérimaires
- les devis, propositions commerciales
- les attestations de présence, attestations de stage
- les courriers de confirmation de rendez-vous à des entreprises ou particuliers
- les courriers adressés aux Chefs de Service des CCI Locales ou Régionales ou des administrations territoriales
- les envois de documentation, les bulletins d'inscription

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-023

10DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
des Marchés Publics

DECISION

DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

Le Président de la CCI Seine-et-Marne,

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions respectives aux personnes mentionnées ci-après :

1°) Monsieur Bertrand LENAIN, Directeur informatique, **Monsieur Bertrand VINCENT**, Directeur Industrie, Commerce international, **Monsieur Fehd BENSAID**, Directeur de l'UTEC et **Madame Hélène CARBONNIER**, Responsable des services généraux et de l'immobilier,

à effet de signer tous les marchés de travaux, de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25 000 euros HT, les actes se rapportant à leur exécution et les actes se rapportant à l'exécution des marchés supérieurs à 25 000 HT.

2°) Madame Françoise D'HONDT, Directeur Communication et Affaires Institutionnelles, **Madame Patricia DORIGO**, Directeur Place des Métiers, **Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE**, Directeur juridique, **Madame Corinne JULLIEN**, Directeur Développement et Attractivité des Territoires, **Madame Emeline LONGUEVILLE**, Directeur Marketing et Communication Produits,

à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 10 000 euros HT, les actes se rapportant à leur exécution et les actes se rapportant à l'exécution des marchés supérieurs à 25 000 HT.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2016-11-21-024

11DEL16 - Délégation de signature donnée dans le cadre
de l'exécution du Marché de Formation

DECISION

**DELEGATION DE SIGNATURE
DONNEE DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU MARCHÉ DE FORMATION**

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de l'exécution des marchés de formation-accord cadre multi attributaire référencés 2016/CCIR/PDF/2 et 2016/CCIR/IDF/4, et des marchés à procédure adaptée ayant pour objet d'acquiescer une prestation de formation pour le personnel de la Chambre, de donner délégation de signature à :

Madame Anne-Sophie DELECLUSE-FATIN, Responsable Ressources Humaines, à effet de signer :

- les actes d'engagement et les marchés subséquents dans la limite de la délégation de dépense qui lui a été attribuée,
- les lettres de consultation aux entreprises notamment attributaires du marché de formation accord-cadre,
- toutes correspondances dans le cadre des négociations qui pourraient être menées au cours de la consultation des entreprises,
- les lettres informant les entreprises du rejet de leur offre.

Madame Valérie ROKITA, Chargée de développement Ressources Humaines, à effet de signer :

- les lettres de consultation aux entreprises notamment attributaires du marché de formation accord-cadre,
- toutes correspondances dans le cadre des négociations qui pourraient être menées au cours de la consultation des entreprises,
- les lettres informant les entreprises du rejet de leur offre.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France